



Recueil des actes administratifs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 avril 2024

N° 36 - Délibérations du n° CS-2024-06 au n° CS-2024-10

Avis de Publication

Monsieur le Président du Comité syndical du Syndicat mixte Funiflaine certifie que :

- Le registre des délibérations de la séance du Comité syndical du 12 avril 2024 (n° CS-2024-06 à n° CS-2024-10) a été publié ce jour **sur le site internet du Syndicat mixte ouvert FUNIFLAINE.**
- **Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le 16 MAI 2024 et sont exécutoires à compter du 17 MAI 2024**, date de publication sur internet.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Publication effectuée au cours des 60 derniers jours :

Registre des délibérations de la séance du Comité syndical du 12 avril 2024 (n° CS-2024-06 à n° CS-2024-10) publié le 9 avril 2024

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30ème Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Syndicat mixte ouvert FUNIFLAINE (www.funiflaine.fr)

Fait à Annecy, le **17 MAI 2024**

Le Président du Syndicat mixte ouvert FUNIFLAINE,

Syndicat mixte Funiflaine
Hôtel du Département
1 avenue d'Albigny
74041 ANNECY CEDEX
Siret : 200 062 032 00012
www.funiflaine.fr

Martial SADDIER

Syndicat Mixte Funiflaine

Séance du 12 avril 2024

Délibérations n° CS-2024-06 à n° CS-2024-10

Délibération N°	Objet
CS-2024-06	Compte de gestion 2023
CS-2024-07	Compte administratif 2023
CS-2024-08	Affectation du résultat 2023)
CS-2024-09	Projet de budget primitif 2024
CS-2024-10	Tableau des effectifs budgétaires 2024

Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 12 avril 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Funiflaine, dûment convoqué le 27 mars de l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni de droit, dans la salle du Lac au sein de l'Hôtel du Département à Annecy, le 12 avril de la même année à 10h30, sous la Présidence de séance de Monsieur Johann RAVAILLER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE.

Sont présents :

Titulaires :

Mme FOURGEAUD, M. MAS (secrétaire de séance), Mme MERCHEZ-BASTARD, Mme METRAL, M. RAVAILLER, M. SADDIER (pour les délibérations n° CS-2024-06, 08, 09 et 10), Mme VAUTHAY.

Suppléants avec voix délibérative

M. BOUVARD,
Mme BUREL,
M. RUAU.

Représentés :

M. GYSELINCK ayant donné pouvoir à M. MAS,
M. MISSILLIER ayant donné pouvoir à Mme METRAL,
M. MORAND ayant donné pouvoir à M. RAVAILLER,

Sont absents ou excusés :

M. CARON, M. CAUL-FUTY, Mme DURAND, M. ETALLAZ, M. GYSELINCK, Mme JULLIEN-BRECHES, M. KHADRAOUI, M. MISSILLIER, M. MORAND.

Assistent à la séance :

- Mme LE DOUJET DESPERTS, Payeure départementale,
- M. DUSSERT, Directeur du Syndicat mixte FUNIFLAINE.

Syndicat Mixte Funiflaine

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 12 avril 2024
Délibération N° CS-2024-06

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : COMPTE DE GESTION 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Funiflaine, dûment convoqué le 27 mars de l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni de droit, dans la salle du Lac au sein de l'Hôtel du Département à Annecy, le 12 avril de la même année à 10h30, sous la Présidence de séance de Monsieur Johann RAVAILLER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE.

Présent(e)s			
Titulaires	Mme FOURGEAUD , M. MAS (secrétaire de séance), Mme MERCHEZ-BASTARD , Mme METRAL , M. RAVAILLER , M. SADDIER , Mme VAUTHAY .		
Suppléants avec voix délibérative	M. BOUVARD , Mme BUREL , M. RUAU .		
Représentés	M. GYSELINCK ayant donné pouvoir à M. MAS , M. MISSILLIER ayant donné pouvoir à Mme METRAL , M. MORAND ayant donné pouvoir à M. RAVAILLER ,		
Absents – Excusés			
M. CARON , M. CAUL-FUTY , Mme DURAND , M. ETALLAZ , M. GYSELINCK , Mme JULLIEN-BRECHES , M. KHADRAOUI , M. MISSILLIER , M. MORAND .			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	16	Adopté à l'unanimité	
Présents :	10	Voix " Pour " :	13
Représentés :	3	Voix " Contre "	
Suffrages exprimés :	13	Abstention(s)	

Exposés des motifs

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion, document de reddition des comptes retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Au vu des résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 établi par Mme la Payeure départementale, le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif du Syndicat mixte FUNIFLAINE, examiné au cours de cette même séance. Les montants sont identiques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants et L-2311-1 et suivants ;

VU la délibération N° CS-2023-07 relative à l'adoption du budget primitif 2023 ;

VU le compte de gestion 2023 établi par Mme la Payeure départementale pour l'exercice 2023 du Syndicat mixte Funiflaine, comportant le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats du paiement ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordre ;

Considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec la comptabilité administrative du Syndicat mixte Funiflaine,

Le Comité syndical,

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget établi par Mme la Payeure départementale et annexé à la présente délibération, conforme par ailleurs au compte administratif examiné au cours de la même séance,

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE à signer le compte de gestion 2023.

Délibération télétransmise en Préfecture

Le **16 MAI 2024**

Publiée et certifiée exécutoire

Le **17 MAI 2024**

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE,


Martial SADDIER

ASYMIX FUNIFLAINE
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme GAËLLE LE DOUJET DESPERTS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 26/02/2024

Population 47559
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	33
1 Balance des comptes	Etat III-1 34
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 44
4EME PARTIE : Page des signatures	45

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

ACTIF NET(1)	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	3 065,64	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	0,72
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	85,56
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et affectées		Résultat de l'exercice	-46,43
Autres immobilisations corporelles			
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions transférables	3 065,64
Immobilisations financières		Subventions non transférables	
		Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 065,64	TOTAL FONDS PROPRES	3 105,48
Stocks		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances		Dettes financières à long terme	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	50,17	Fournisseurs(2)	10,33
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	50,17	Total dettes à court terme	10,33
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	10,33
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	3 115,81	TOTAL PASSIF	3 115,81

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	3 100 000,00	1 240 000,00	2 480 000,00
	Autres immobilisations incorporelles	1 742 206,55	536 563,11	1 445 417,52
	Immobilisations incorporelles en cours			
	Terrains en toute propriété			
	Constructions en toute propriété			
	Construction sur sol autrui en tte prop			
	Réseaux installations voirie rés divers			
	Collections et oeuvres d'art			
	Autres immobilisations corporelles	2 458,00	2 458,00	
	Immobilisations corporelles en cours			
	Immo affect à service non personnalisé			
	Immo en concess afferm à dispo immo aff			
	Terrains reçus au titre de mise à dispo			
	Construc reçues au titre mise à dispo			
	Construction sur sol autrui mise à dispo			
	Réseaux installations voirie rés divers			
	Collections et oeuvres d'art			
	Autres immobilisations corporelles			
	MONTANT A REPORTER	4 844 664,55	1 779 021,11	3 925 417,52

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S²LO

47

BILAN (en Euros)

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

	ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
ACTIF IMMOBILISE SUITE	Terrains recus au titre d'affectation	4 844 664,55	1 779 021,11	3 065 643,44	3 925 417,52	
	Construct reçues au titre d'affectation					
	Construct sol d'autrui au titre affectat					
	Réseaux installations voirie rés divers					
	Collections et oeuvres d'art					
	Autres immobilisations corporelles					
	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Avances en garanties d'emprunt					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		4 844 664,55	1 779 021,11	3 065 643,44	3 925 417,52	

BILAN (en Euros)

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Production autre que terrains			
	Autres stocks			
	Redevables et comptes rattachés			
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes			
	Créances sur l'Etat et collec publiques			
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées			
	Opérations pour le compte de tiers			
	Autres créances			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités			
	Avances de trésorerie		50 166,65	1 689 835,23
	Charges constatées d'avance			
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II		50 166,65	1 689 835,23

BILAN (en Euros)

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

	ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer					
	Primes de remboursement des obligations					
	Dépenses à classer ou à régulariser					
	Ecart de conversion - Actif					
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III					
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 894 831,20	1 779 021,11	3 115 810,09	5 615 252,75	

BILAN (en Euros)

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	716,40	716,40
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	85 557,24	116 081,51
	Résultat de l'exercice	-46 433,15	-30 524,27
	Subventions transférables	3 065 644,38	5 528 979,11
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		3 105 484,87	5 615 252,75

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S²LOW

67

BILAN (en Euros)

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II			

BILAN (en Euros)

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 325,22	
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III		10 325,22	

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



107

BILAN (en Euros)

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	3 115 810,09	5 615 252,75

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



117

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		200,00
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers		200,00
Traitements, salaires, charges sociales	33,86	143,03
Achats et charges externes		
Participations et interventions	950,21	825,64
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	984,07	968,66
Charges courantes non financières	-984,07	-768,66
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-984,07	-768,66
Produits exceptionnels	950,21	3 283,14
Charges exceptionnelles	12,57	2 545,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	937,64	738,14
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-46,43	-30,52

COMPTE DE RESULTAT 2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		200 000,00
TOTAL I		200 000,00
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	33 861,95	143 025,29
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir	950 210,70	825 636,01

COMPTE DE RESULTAT 2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	984 072, 65	968 661, 30
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-984 072, 65	-768 661, 30
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-984 072,65	-768 661,30
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		2 457 500,00
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	950 210,72	825 636,03
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	950 210,72	3 283 136,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	12 571,22	
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		2 544 999,00
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	12 571,22	2 544 999,00

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



157

COMPTE DE RESULTAT 2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	937 639,50	738 137,03
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	950 210,72	3 483 136,03
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	996 643,87	3 513 660,30
RESULTAT DE L'EXERCICE	-46 433,15	-30 524,27

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



107

Opérations Compte de Tiers

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



167

Opérations Compte de Tiers

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



197

Résultats budgétaires de l'exercice

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 578 318,88	1 035 767,96	3 614 086,84
Titres de recette émis (b)	969 293,70	950 210,72	1 919 504,42
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	969 293,70	950 210,72	1 919 504,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 578 318,88	1 035 767,96	3 614 086,84
Mandats émis (f)	2 572 854,35	997 128,12	3 569 982,47
Annulations de mandats (g)		484,25	484,25
Depenses nettes (h = f - g)	2 572 854,35	996 643,87	3 569 498,22
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	1 603 560,65	46 433,15	1 649 993,80

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



217

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	1 604 277,99		-1 603 560,65		717,34
Fonctionnement	85 557,24		-46 433,15		39 124,09
TOTAL I	1 689 835,23		-1 649 993,80		39 841,43
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 689 835,23		-1 649 993,80		39 841,43

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	1 532 207,01		1 532 207,01	1 532 207,01		1 532 207,01	
20	Immobilisations incorporelles	90 436,62		90 436,62	90 436,62		90 436,62	
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	5 464,53		5 464,53				5 464,53
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 628 108,16		1 628 108,16	1 622 643,63		1 622 643,63	5 464,53
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 628 108,16		1 628 108,16	1 622 643,63		1 622 643,63	5 464,53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 210,72		950 210,72	950 210,72		950 210,72	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	950 210,72		950 210,72	950 210,72		950 210,72	
TOTAL GENERAL		2 578 318,88		2 578 318,88	2 572 854,35		2 572 854,35	5 464,53

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S²LO

237

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

75200 - ASYMX FUNIFLAINE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	19 082,00		19 082,00	19 083,00		19 083,00	-1,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	19 082,00		19 082,00	19 083,00		19 083,00	-1,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	19 082,00		19 082,00	19 083,00		19 083,00	-1,00
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	4 748,19		4 748,19				4 748,19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 210,70		950 210,70	950 210,70		950 210,70	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	954 958,89		954 958,89	950 210,70		950 210,70	4 748,19
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 604 277,99		1 604 277,99				1 604 277,99
TOTAL GENERAL		2 578 318,88		2 578 318,88	969 293,70		969 293,70	1 609 025,18

Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le 17/05/2024
ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	63 788,19		63 788,19	32 947,09	484,25	32 462,84	31 325,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 399,11		1 399,11	1 399,11		1 399,11	
67	Charges exceptionnelles	13 000,00		13 000,00	12 571,22		12 571,22	428,78
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	2 621,77		2 621,77				2 621,77
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	80 809,07		80 809,07	46 917,42	484,25	46 433,17	34 375,90
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	4 748,19		4 748,19				4 748,19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 210,70		950 210,70	950 210,70		950 210,70	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	954 958,89		954 958,89	950 210,70		950 210,70	4 748,19
TOTAL GENERAL		1 035 767,96		1 035 767,96	997 128,12	484,25	996 643,87	39 124,09

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S²LO

257

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

75200 - ASYMIX FUNIFLAINEExercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 210,72		950 210,72	950 210,72		950 210,72	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	950 210,72		950 210,72	950 210,72		950 210,72	
002	Résultat de fonctionnement reporté	85 557,24		85 557,24				85 557,24
TOTAL GENERAL		1 035 767,96		1 035 767,96	950 210,72		950 210,72	85 557,24

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



207

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1312	Subventions d'équipement transférables - Région	422 171,08		422 171,08
1313	Subventions d'équipement transférables - Département	1 110 035,93		1 110 035,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 532 207,01		1 532 207,01
2031	Frais d'études	90 436,62		90 436,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	90 436,62		90 436,62
SOUS-TOTAL	CHAPTRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 622 643,63		1 622 643,63
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 622 643,63		1 622 643,63
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	50 923,03		50 923,03
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	369 286,58		369 286,58
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	485 001,11		485 001,11
139141	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Communes membres du GFP	30 000,00		30 000,00
139151	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - GFP de rattachement	15 000,00		15 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 210,72		950 210,72
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	950 210,72		950 210,72
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 572 854,35		2 572 854,35

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1311	Subventions d'équipement transférables Etat et Etablissements Nationaux	19 083,00		19 083,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	19 083,00		19 083,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	19 083,00		19 083,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	19 083,00		19 083,00
28031	Amortissements frais d'études	330 210,70		330 210,70
280421	Biens mobiliers, matériel et études	620 000,00		620 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 210,70		950 210,70
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	950 210,70		950 210,70
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	969 293,70		969 293,70

Etat de réalisation des opérations

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	88,61		88,61
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie	485,60		485,60
60622	électricité	119,65		119,65
611	Achats non stockés de carburants	800,00		800,00
6132	Contrats prestations de services	10 005,91		10 005,91
	Services extérieurs - locations immobilières			
6135	Services extérieurs - locations mobilières	2 102,42		2 102,42
6156	Services extérieurs - maintenance			
6161	Multirisques	308,99		308,99
6168	Autres	1 826,17	484,25	1 341,92
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	318,55		318,55
6237	Publicité publications relations publiques - publications	9 216,00		9 216,00
	Transports - divers	1 424,90		1 424,90
6248	Déplacements missions et réceptions	154,42		154,42
6257	Frais d'affranchissement	278,90		278,90
6261	Frais de télécommunications	40,41		40,41
6262	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	261,56		261,56
6281	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	250,00		250,00
6283	Autres services extérieurs - Charges à caractère général	5 265,00		5 265,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges de personnel et frais assimilés	32 947,09	484,25	32 462,84
6218	Autre personnel extérieur au service	1 399,11		1 399,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges exceptionnelles	1 399,11		1 399,11
6711	Charges exceptionnelles - intérêts moratoires et pénalités sur marchés	12 571,22		12 571,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	12 571,22		12 571,22
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	46 917,42	484,25	46 433,17
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	950 210,70		950 210,70

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S2LO

297

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 210,70		950 210,70
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	950 210,70		950 210,70
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	997 128,12	484,25	996 643,87

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



307

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	950 210,72		950 210,72
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 210,72		950 210,72
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	950 210,72		950 210,72
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	950 210,72		950 210,72

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



317

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		716,40						716,40		716,40
106	Sous Total compte 106		716,40						716,40		716,40
10	Sous Total compte 10		716,40						716,40		716,40
110	Report à nouveau solde créditeur		116 081,51	30 524,27				30 524,27	116 081,51		85 557,24
11	Sous Total compte 11		116 081,51	30 524,27				30 524,27	116 081,51		85 557,24
12	Résultat exercice excéd déficit	30 524,27			30 524,27			30 524,27	30 524,27		0,00
12	Sous Total compte 12	30 524,27			30 524,27			30 524,27	30 524,27		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		254 615,14				19 083,00		273 698,14		273 698,14
1312	Subv équipt transf - Région		2 300 000,00			422 171,08		422 171,08	2 300 000,00		1 877 828,92
1313	Subv équipt transf - Dépt		3 575 000,00						3 575 000,00		2 464 964,07
13141	Subv équip transf Cnes membres du GFP		150 000,00						150 000,00		150 000,00
1314	Sous Total compte 1314		150 000,00						150 000,00		150 000,00
13151	Subv équipt transf GFP rattachement		75 000,00						75 000,00		

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S²LO

337

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1315	Sous Total compte 1315		75 000,00						75 000,00		75 000,00
131	Sous Total compte 131		6 354 615,14			1 532 207,01	19 083,00	1 532 207,01	6 373 698,14		4 841 491,13
13911	Subv équiapt transf - Etat EPN	45 563,03				50 923,03		96 486,06		96 486,06	
13912	Subv équiapt transf - Région	316 832,12				369 286,58		686 118,70		686 118,70	
13913	Subv équiapt transf - Dépt	418 240,88				485 001,11		903 241,99		903 241,99	
139141	Subv équiapt transf - Cnes membres GFP	30 000,00				30 000,00		60 000,00		60 000,00	
13914	Sous Total compte 13914	30 000,00				30 000,00		60 000,00		60 000,00	
139151	Subv équiapt transf - GFP	15 000,00				15 000,00		30 000,00		30 000,00	
13915	Sous Total compte 13915	15 000,00				15 000,00		30 000,00		30 000,00	
1391	Sous Total compte 1391	825 636,03				950 210,72		1 775 846,75		1 775 846,75	
139	Sous Total compte 139	825 636,03				950 210,72		1 775 846,75		1 775 846,75	
13	Sous Total compte 13	825 636,03	6 354 615,14			2 482 417,73	19 083,00	3 308 053,76	6 373 698,14		3 065 644,30
	Total classe 1	856 160,30	6 471 413,05	30 524,27	30 524,27	2 482 417,73	19 083,00	3 369 102,30	6 521 020,32	1 775 846,75	4 841 491,13

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S²LO

347

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2031	Frais d'études	1 651 053,53				90 436,62		1 741 490,15		1 741 490,15	
203	Sous Total compte 203	1 651 053,53				90 436,62		1 741 490,15		1 741 490,15	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	3 100 000,00						3 100 000,00		3 100 000,00	
2042	Sous Total compte 2042	3 100 000,00						3 100 000,00		3 100 000,00	
204	Sous Total compte 204	3 100 000,00						3 100 000,00		3 100 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	716,40						716,40		716,40	
205	Sous Total compte 205	716,40						716,40		716,40	
20	Sous Total compte 20	4 751 769,93				90 436,62		4 842 206,55		4 842 206,55	
2183	Mat bureau mat informatique	2 458,00						2 458,00		2 458,00	
218	Sous Total compte 218	2 458,00						2 458,00		2 458,00	
21	Sous Total compte 21	2 458,00						2 458,00		2 458,00	
28031	Amort frais études		205 636,01				330 210,70		535 846,71		535 846,71
2803	Sous Total compte 2803		205 636,01				330 210,70		535 846,71		535 846,71

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



357

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280421	Biens mobiliers, matériel et études		620 000,00				620 000,00		1 240 000,00		1 240 000,00
28042	Sous Total compte 28042		620 000,00				620 000,00		1 240 000,00		1 240 000,00
2804	Sous Total compte 2804		620 000,00				620 000,00		1 240 000,00		1 240 000,00
28051	Concessions et droits similaires		716,40						716,40		716,40
2805	Sous Total compte 2805		716,40						716,40		716,40
280	Sous Total compte 280		826 352,41				950 210,70		1 776 563,11		1 776 563,11
28183	Mat bureau mat informatique		2 458,00						2 458,00		2 458,00
2818	Sous Total compte 2818		2 458,00						2 458,00		2 458,00
281	Sous Total compte 281		2 458,00						2 458,00		2 458,00
28	Sous Total compte 28		828 810,41				950 210,70		1 779 021,11		1 779 021,11
	Total classe 2	4 754 227,93	828 810,41			90 436,62	950 210,70	4 844 664,55	1 779 021,11	4 844 664,55	1 779 021,11
4011	Fournisseurs			36 592,20	46 917,42			36 592,20	46 917,42		10 325,22
401	Sous Total compte 401			36 592,20	46 917,42			36 592,20	46 917,42		10 325,22

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S²LO

367

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournis immob			90 436,62	90 436,62			90 436,62	90 436,62		0,00
404	Sous Total compte 404			90 436,62	90 436,62			90 436,62	90 436,62		0,00
40	Sous Total compte 40			127 028,82	137 354,04			127 028,82	137 354,04		10 325,22
44321	Opér particul avec Région			422 171,08	422 171,08			422 171,08	422 171,08		0,00
4432	Sous Total compte 4432			422 171,08	422 171,08			422 171,08	422 171,08		0,00
44331	Opér particulières avec			1 110 035,93	1 110 035,93			1 110 035,93	1 110 035,93		0,00
4433	Sous Total compte 4433			1 110 035,93	1 110 035,93			1 110 035,93	1 110 035,93		0,00
443	Sous Total compte 443			1 532 207,01	1 532 207,01			1 532 207,01	1 532 207,01		0,00
44	Sous Total compte 44			1 532 207,01	1 532 207,01			1 532 207,01	1 532 207,01		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			968,50	968,50			968,50	968,50		0,00
4672	Sous Total compte 4672			968,50	968,50			968,50	968,50		0,00
467	Sous Total compte 467			968,50	968,50			968,50	968,50		0,00
46	Sous Total compte 46			968,50	968,50			968,50	968,50		0,00

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S²LO

377

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Raet : autres			19 083,00	19 083,00			19 083,00	19 083,00		0,00
4713	Sous Total compte 4713			19 083,00	19 083,00			19 083,00	19 083,00		0,00
471	Sous Total compte 471			19 083,00	19 083,00			19 083,00	19 083,00		0,00
47	Sous Total compte 47			19 083,00	19 083,00			19 083,00	19 083,00		0,00
	Total classe 4			1 679 287,33	1 689 612,55			1 679 287,33	1 689 612,55		10 325,22
515	Compte au trésor	1 689 835,23		19 567,25	1 659 235,83			1 709 402,48	1 659 235,83	50 166,65	
51	Sous Total compte 51	1 689 835,23		19 567,25	1 659 235,83			1 709 402,48	1 659 235,83	50 166,65	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 900 421,42	1 900 421,42			1 900 421,42	1 900 421,42		0,00
58	Sous Total compte 58			1 900 421,42	1 900 421,42			1 900 421,42	1 900 421,42		0,00
	Total classe 5	1 689 835,23		1 919 988,67	3 559 657,25			3 609 823,90	3 559 657,25	50 166,65	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					88,61		88,61		88,61	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					485,60		485,60		485,60	
6061	Sous Total compte 6061					574,21		574,21		574,21	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Exercice 2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60622	Achts non stks carburants					119,65		119,65		119,65	
6062	Sous Total compte 6062					119,65		119,65		119,65	
606	Sous Total compte 606					693,86		693,86		693,86	
60	Sous Total compte 60					693,86		693,86		693,86	
611	Contrats prestations de services					800,00		800,00		800,00	
6132	Locations immobilières					10 005,91		10 005,91		10 005,91	
6135	Locations mobilières					2 102,42		2 102,42		2 102,42	
613	Sous Total compte 613					12 108,33		12 108,33		12 108,33	
6156	Maintenance					308,99		308,99		308,99	
615	Sous Total compte 615					308,99		308,99		308,99	
6161	Multirisques					1 826,17	484,25	1 826,17	484,25	1 341,92	
6168	Autres					318,55		318,55		318,55	
616	Sous Total compte 616					2 144,72	484,25	2 144,72	484,25	1 660,47	

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S²LO

397

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					15 362,04	484,25	15 362,04	484,25	14 877,79	
6218	Autre personnel extérieur au service					1 399,11		1 399,11		1 399,11	
621	Sous Total compte 621					1 399,11		1 399,11		1 399,11	
6226	Rému intermédi honoraires					9 216,00		9 216,00		9 216,00	
622	Sous Total compte 622					9 216,00		9 216,00		9 216,00	
6237	Pub public relat publ publications					1 424,90		1 424,90		1 424,90	
623	Sous Total compte 623					1 424,90		1 424,90		1 424,90	
6248	Transports-divers					154,42		154,42		154,42	
624	Sous Total compte 624					154,42		154,42		154,42	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					278,90		278,90		278,90	
625	Sous Total compte 625					278,90		278,90		278,90	
6261	Frais d'affranchissement					40,41		40,41		40,41	
6262	Frais de télécommunication					261,56		261,56		261,56	

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S²LO

407

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
626	Sous Total compte 626					301,97		301,97		301,97	
6281	Aut serv extér concours divers					250,00		250,00		250,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					5 265,00		5 265,00		5 265,00	
628	Sous Total compte 628					5 515,00		5 515,00		5 515,00	
62	Sous Total compte 62					18 290,30		18 290,30		18 290,30	
6711	Charges except intérêts moratoires					12 571,22		12 571,22		12 571,22	
671	Sous Total compte 671					12 571,22		12 571,22		12 571,22	
67	Sous Total compte 67					12 571,22		12 571,22		12 571,22	
6811	DA - immob					950 210,70		950 210,70		950 210,70	
681	Sous Total compte 681					950 210,70		950 210,70		950 210,70	
68	Sous Total compte 68					950 210,70		950 210,70		950 210,70	
	Total classe 6					997 128,12	484,25	997 128,12	484,25	996 643,87	
777	Quote-part des subv d'invest transférée						950 210,72		950 210,72		

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE

S²LO

417

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
77	Libellé de compte										
	Sous Total compte 77										
	Total classe 7										
	Total général	7 300 223,46	7 300 223,46	3 629 800,27	5 279 794,07	3 569 982,47	1 919 988,67	14 500 006,20	14 500 006,20	7 667 321,82	7 667 321,82

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



427

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT		CREDIT		SOLDES	
N°	Intitulé	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL
861	Nature des valeurs inactives						
	Portefeuille						
	NEANT						
	Sous Total compte 861						
862	Correspondant						
	NEANT						
	Sous Total compte 862						
863	Prise en charge titre et valeur						
	NEANT						
	Sous Total compte 863						
	TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

75200 - ASYMIX FUNIFLAINE

Exercice 2023

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

HORMIERE Emmanuelle (1040494353-0), Contrôleur des Finances Publiques 1ère classe

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ASYMIX FUNIFLAINE** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LE DOUJET DESPERTS Gaelle (1018091115-0), Inspecteur divisionnaire Fip hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_06-DE



447

Syndicat Mixte Funiflaine

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 12 avril 2024
Délibération N° CS-2024-07

RAPPORTEUR : M. RAVAILLER

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Funiflaine, dûment convoqué le 27 mars de l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni de droit, dans la salle du Lac au sein de l'Hôtel du Département à Annecy, le 12 avril de la même année à 10h30, sous la Présidence de séance de Monsieur Johann RAVAILLER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE.

Présent(e)s			
Titulaires	Mme FOURGEAUD , M. MAS (secrétaire de séance), Mme MERCHEZ-BASTARD , Mme METRAL , M. RAVAILLER , Mme VAUTHAY .		
Suppléants avec voix délibérative	M. BOUVARD , Mme BUREL , M. RUAU .		
Représentés	M. GYSELINCK ayant donné pouvoir à M. MAS , M. MISSILLIER ayant donné pouvoir à Mme METRAL , M. MORAND ayant donné pouvoir à M. RAVAILLER ,		
Absents – Excusés			
M. CARON , M. CAUL-FUTY , Mme DURAND , M. ETALLAZ , M. GYSELINCK , Mme JULLIEN-BRECHES , M. KHADRAOUI , M. MISSILLIER , M. MORAND , M. SADDIER .			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	16	Adopté à l'unanimité	
Présents :	9	Voix " Pour " :	12
Représentés :	3	Voix " Contre "	
Suffrages exprimés :	12	Abstention(s)	

Exposés des motifs

L'exécution du budget 2023 du Syndicat mixte Funiflaine, à la clôture de l'exercice, se résume comme présenté ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	996 643,87	G	950 210,72
	Section d'investissement	B	2 572 854,35	H	969 293,70
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	85 557,24
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	1 604 277,99
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 569 498,22	= G+H+I+J	3 609 339,65
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	996 643,87	= G+I+K	1 035 767,96
	Section d'investissement	= B+D+F	2 572 854,35	= H+J+L	2 573 571,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 569 498,22	= G+H+I+J+K+L	3 609 339,65

L'exécution du budget 2023 pour la section de fonctionnement permet de dégager un excédent de 39 124,09 €.

Il sera proposé au Comité syndical de l'affecter en totalité en section de fonctionnement.

Pour ce qui est de l'investissement, un résultat global de 717,34 € pourra alimenter les recettes de cette même section en 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 46 433,17 € se décomposent comme suit :

- 011 - Charges à caractère général : 32 462,84
 - Contrats de prestations de services,: 800 €, liés à l'accompagnement logistique du Syndicat par l'Association des Maires de la Haute Savoie,
 - Location mobilière et immobilière, maintenance, assurances, fluides, télécommunications, divers : 21 021,94 €, générés principalement par l'occupation du 9 avenue du Parmelan en 2022,
 - Publications : 1 424,90 € induits par les démarches et les procédures de choix du concessionnaire,
 - Honoraires : 9 216 € (accompagnement pour le recours de l'association Flainoise et lors de la résiliation du contrat de concession),
- 012 - Charges de personnel : 1 399,11 € (solde 2022)
- 67 - charges exceptionnelles : 12 571,22 € dédiés à l'indemnité de résiliation liée au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte.

Les **dépenses d'ordre en fonctionnement** traduisent l'amortissement des immobilisations acquises depuis 2018, constituées quasi-exclusivement de frais d'études engagées par le Syndicat mixte FUNIFLAINE ou réalisées par le concessionnaire, selon un mode linéaire et sur une durée de 5 ans, dans la mesure où celles n'ont pas suivies d'une réalisation.

Ces dotations aux amortissements d'immobilisations ont représenté un volume de 950 210,70 €.

Les **recettes d'ordre** (950 210,72 €) ont été alimentées par une reprise au compte de résultat des subventions d'investissement perçues par le Syndicat mixte pour financer les études et appel de fonds de la concession, évoqués plus haut et par ailleurs amortis selon la même durée (5 ans).

Outre la quote-part des subventions transférables au compte de résultat, l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2022 (85 557,24 €) a permis de couvrir les dépenses de fonctionnement (996 643,87 €) sans avoir à solliciter la contribution de chacune des quatre collectivités membres du Syndicat.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Sans avoir recours à l'endettement, le Syndicat mixte s'est acquitté des dernières dépenses engagées en 2022, dans le cadre de l'exécution du projet d'ascenseur valléen avec :

- Les dépenses réalisées par ENEDIS, avant la résiliation du contrat de concession, dans le cadre de l'étude de dévoiement de la ligne haute tension entre les secteurs de Bellegarde (commune de Magland) et de l'Arbaron (commune d'Arâches-la-Frasse), à hauteur de 21 218,39 € TTC,
- Et le dernier appel de fonds de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte pour un montant de 69 218,23 € TTC.

Parallèlement, le Syndicat mixte FUNIFLAINE a restitué le reliquat des subventions d'investissement :

- au Département de la Haute Savoie pour un montant de 1 110 035,93 €,
- et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 422 171,08 €.

En écho aux recettes d'ordre de fonctionnement, les **dépenses d'ordre d'investissement** ont comporté les opérations d'amortissement réglementaire des subventions transférables au compte de résultat pour un même montant (950 210,72 €).

Les **recettes réelles 2023 d'investissement** ont été alimentées par :

- le report de l'excédent 2023 d'investissement de 1 604 277,99 €,
- et le solde de la subvention FNADT à hauteur de 19 082 € pour le financement des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagés par le Syndicat mixte,

De la même manière que pour les dépenses d'ordre en fonctionnement, les **recettes d'ordre** ont reflété en 2023 l'amortissement des immobilisations acquises depuis 2018, constituées quasi-exclusivement de frais d'études engagées par le Syndicat mixte FUNIFLAINE ou réalisées par le concessionnaire, selon un mode linéaire et sur une durée de 5 ans, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été suivies d'une réalisation.

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté et les opérations d'ordre de transfert entre sections liées à l'amortissement des immobilisations et aux subventions transférées au compte de résultat (950 210,70 €), ont permis de financer les dépenses de la section d'investissement.

Aucune sollicitation des membres du Syndicat mixte n'a alors été nécessaire pour alimenter les recettes de la section d'investissement.

Le résultat global de l'exercice 2023 est de 39 841,43 € :

- 39 124,09 € en fonctionnement,
- 717,34 € en investissement.

Le compte administratif 2023 du Syndicat mixte FUNIFLAINE est conforme au compte de gestion correspondant approuvé dans la précédente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants et L-2311-1 et suivants ;

VU la délibération N° CS-2023-07 relative à l'adoption du budget primitif 2023 ;

VU la délibération N° CS-2024-06 relative à l'adoption préalable du compte de gestion 2023 ;

Le Comité syndical,

APPROUVE le compte administratif du budget 2023 du Syndicat Mixte tel qu'annexé.

Délibération télétransmise en Préfecture

Publiée et certifiée exécutoire

Le **16 MAI 2024**

Le **17 MAI 2024**

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE,

Martial SADDIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte - Syndicat Mixte Ouvert FUNIFLAINE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006203200012

POSTE COMPTABLE : Trésorerie

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A4 - Etat des provisions	25
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	28
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	29
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	30
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	31
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	32
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	33
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

35

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

37

C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet

C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

39

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
74010Syndicat Mixte Ouvert FUNIFLAINE
Budget PrincipalS²LO
CA
2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 996 643,87	G 950 210,72
	Section d'investissement	B 2 572 854,35	H 969 293,70

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 85 557,24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 604 277,99 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 3 569 498,22	= G+H+I+J 3 609 339,65
-----------------------------------	--	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 996 643,87	= G+I+K 1 035 767,96
	Section d'investissement	= B+D+F 2 572 854,35	= H+J+L 2 573 571,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 569 498,22	= G+H+I+J+K+L 3 609 339,65

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	63 788,19	32 462,84	0,00	0,00	31 325,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 399,11	1 399,11	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		65 187,30	33 861,95	0,00	0,00	31 325,35
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	13 000,00	12 571,22	0,00	0,00	428,78
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	2 621,77				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		80 809,07	46 433,17	0,00	0,00	34 375,90
023	Virement à la section d'investissement (2)	4 748,19				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	950 210,70	950 210,70			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		954 958,89	950 210,70			4 748,19
TOTAL		1 035 767,96	996 643,87	0,00	0,00	39 124,09
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	950 210,72	950 210,72			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		950 210,72	950 210,72			0,00
TOTAL		950 210,72	950 210,72	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 85 557,24				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

AS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	90 436,62	90 436,62	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	90 436,62	90 436,62	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 532 207,01	1 532 207,01	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 464,53			
	Total des dépenses financières	1 537 671,54	1 532 207,01	0,00	5 464,53
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 628 108,16	1 622 643,63	0,00	5 464,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	950 210,72	950 210,72		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	950 210,72	950 210,72		0,00
	TOTAL	2 578 318,88	2 572 854,35	0,00	5 464,53
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	19 082,00	19 083,00	0,00	-1,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	19 082,00	19 083,00	0,00	-1,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	19 082,00	19 083,00	0,00	-1,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	4 748,19			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	950 210,70	950 210,70		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	954 958,89	950 210,70		4 748,19
	TOTAL	974 040,89	969 293,70	0,00	4 747,19

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
Pour information		(2) 1 604 277,99			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	32 462,84		32 462,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 399,11		1 399,11
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 571,22	0,00	12 571,22
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	950 210,70	950 210,70
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		46 433,17	950 210,70	996 643,87
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 532 207,01	950 210,72	2 482 417,73
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	90 436,62	0,00	90 436,62
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 622 643,63	950 210,72	2 572 854,35
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	950 210,72	950 210,72
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	950 210,72	950 210,72
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				85 557,24

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	19 083,00	0,00	19 083,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		950 210,70	950 210,70
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		19 083,00	950 210,70	969 293,70
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				1 604 277,99

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	63 788,19	32 462,84	0,00	0,00	31 325,35
60611	Eau et assainissement	100,00	88,61	0,00	0,00	11,39
60612	Energie - Electricité	700,00	485,60	0,00	0,00	214,40
60622	Carburants	400,00	119,65	0,00	0,00	280,35
6064	Fournitures administratives	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	11 000,00	800,00	0,00	0,00	10 200,00
6132	Locations immobilières	9 700,00	10 005,91	0,00	0,00	-305,91
6135	Locations mobilières	2 102,42	2 102,42	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	300,00	308,99	0,00	0,00	-8,99
6161	Multirisques	1 826,17	1 341,92	0,00	0,00	484,25
6168	Autres primes d'assurance	250,00	318,55	0,00	0,00	-68,55
6226	Honoraires	25 000,00	9 216,00	0,00	0,00	15 784,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6237	Publications	3 000,00	1 424,90	0,00	0,00	1 575,10
6248	Divers	300,00	154,42	0,00	0,00	145,58
6257	Réceptions	0,00	278,90	0,00	0,00	-278,90
6261	Frais d'affranchissement	100,00	40,41	0,00	0,00	59,59
6262	Frais de télécommunications	1 209,60	261,56	0,00	0,00	948,04
6281	Concours divers (cotisations)	300,00	250,00	0,00	0,00	50,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 200,00	5 265,00	0,00	0,00	-1 065,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 399,11	1 399,11	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 399,11	1 399,11	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		65 187,30	33 861,95	0,00	0,00	31 325,35
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	13 000,00	12 571,22	0,00	0,00	428,78
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	13 000,00	12 571,22	0,00	0,00	428,78
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	2 621,77				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		80 809,07	46 433,17	0,00	0,00	34 375,90
023	Virement à la section d'investissement	4 748,19	0,00			4 748,19
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	950 210,70	950 210,70			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	950 210,70	950 210,70			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		954 958,89	950 210,70			4 748,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		954 958,89	950 210,70			4 748,19
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 035 767,96	996 643,87	0,00	0,00	39 124,09
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire perm



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	950 210,72	950 210,72			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	950 210,72	950 210,72			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		950 210,72	950 210,72			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		950 210,72	950 210,72	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		85 557,24				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	90 436,62	90 436,62	0,00	0,00
2031	Frais d'études	90 436,62	90 436,62	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		90 436,62	90 436,62	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 532 207,01	1 532 207,01	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	422 171,08	422 171,08	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	1 110 035,93	1 110 035,93	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 464,53			
Total des dépenses financières		1 537 671,54	1 532 207,01	0,00	5 464,53
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 628 108,16	1 622 643,63	0,00	5 464,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	950 210,72	950 210,72		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	950 210,72	950 210,72		0,00
13911	Etat et établissements nationaux	50 923,03	50 923,03		0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	369 286,58	369 286,58		0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	485 001,11	485 001,11		0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	0,00	30 000,00		-30 000,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	30 000,00	0,00		30 000,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	0,00	15 000,00		-15 000,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupés	15 000,00	0,00		15 000,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		950 210,72	950 210,72		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 578 318,88	2 572 854,35	0,00	5 464,53
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	19 082,00	19 083,00	0,00	-1,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	19 082,00	19 083,00	0,00	-1,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		19 082,00	19 083,00	0,00	-1,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		19 082,00	19 083,00	0,00	-1,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 748,19			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	950 210,70	950 210,70		0,00
28031	Frais d'études	330 210,70	330 210,70		0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	620 000,00	620 000,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		954 958,89	950 210,70		4 748,19
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		954 958,89	950 210,70		4 748,19
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		974 040,89	969 293,70	0,00	4 747,19
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 604 277,99			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV
										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	1 622 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 622 644
- Equipements municipaux (2)		90 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 437
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											950 211
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	2 572 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 572 854
Total recettes	0	2 573 572	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 573 572
Solde d'investissement	0	717	0	0	0	0	0	0	0	0	0	717
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0	996 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	996 644
Total recettes	0	1 035 768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 035 768
Solde de fonctionnement	0	39 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 124
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

										IV
										A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement			0	2 572 854	0	0	0	0	0	0	0	0	2 572 854
Dépenses réelles			0	1 622 644	0	0	0	0	0	0	0	0	1 622 644
010 Stocks			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement			0	1 532 207	0	0	0	0	0	0	0	0	1 532 207
1312 Subv. transf. Régions			0	422 171	0	0	0	0	0	0	0	0	422 171
1313 Subv. transf. Départements			0	1 110 036	0	0	0	0	0	0	0	0	1 110 036
16 Emprunts et dettes assimilées			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles			0	90 437	0	0	0	0	0	0	0	0	90 437
2031 Frais d'études			0	90 437	0	0	0	0	0	0	0	0	90 437
204 Subventions d'équipement versées			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22 Immobilisations reçues en affectation			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 Participat° et créances rattachées			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre			0	950 211	0	0	0	0	0	0	0	0	950 211
040 Opérat° ordre transfert entre sections			0	950 211	0	0	0	0	0	0	0	0	950 211
13911 Etat et établissements nationaux			0	50 923	0	0	0	0	0	0	0	0	50 923
13912 Sub. transf cpte résult. Régions			0	369 287	0	0	0	0	0	0	0	0	369 287
13913 Sub. transf cpte résult. Départements			0	485 001	0	0	0	0	0	0	0	0	485 001
139141 Sub. transf cpte résult. Communes du GFP			0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
139151 Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.			0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
041 Opérations patrimoniales			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		0	2 573 572	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 573 572
Recettes réelles		0	19 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 083
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	19 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 083
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	19 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 083
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	950 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 211
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	950 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 211
28031	Frais d'études	0	330 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	330 211
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	620 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	620 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	1 604 278	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 604 278

FONCTIONNEMENT													
Total dépenses de fonctionnement		0	996 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	996 644
Dépenses réelles		0	46 433	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 433
011	Charges à caractère général	0	32 463	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 463
60611	Eau et assainissement	0	89	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89
60612	Energie - Electricité	0	486	0	0	0	0	0	0	0	0	0	486
60622	Carburants	0	120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120
611	Contrats de prestations de services	0	800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_07-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6132	Locations immobilières	0	10 006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 006
6135	Locations mobilières	0	2 102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 102
6156	Maintenance	0	309	0	0	0	0	0	0	0	0	0	309
6161	Multirisques	0	1 342	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 342
6168	Autres primes d'assurance	0	319	0	0	0	0	0	0	0	0	0	319
6226	Honoraires	0	9 216	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 216
6237	Publications	0	1 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 425
6248	Divers	0	154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154
6257	Réceptions	0	279	0	0	0	0	0	0	0	0	0	279
6261	Frais d'affranchissement	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
6262	Frais de télécommunications	0	262	0	0	0	0	0	0	0	0	0	262
6281	Concours divers (cotisations)	0	250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	5 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 265
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 399
6218	Autre personnel extérieur	0	1 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 399
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	12 571	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 571
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0	12 571	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 571
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre													
042	Opérat° ordie transfert entre sections	0	950 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 211
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	0	950 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 211
043	Opérat° ordie intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté													

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	1 035 768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 035 768
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013 Atténuations de charges		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70 Produits des services, du domaine, vente		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

D 074-200062032-20240412-CS 2024_07-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	950 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 211
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	950 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 211
777	Quote-part subv invest transf cple résul	0	950 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 211
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	85 557	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 557

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_07-DE



IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 100.00 €			10-04-2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciel	2	10/04/2017

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS
A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		955 675,25	I 950 210,72
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		955 675,25	950 210,72
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	950 210,72	950 210,72
020	Dépenses imprévues	5 464,53	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	950 210,72	0,00	0,00	950 210,72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		954 958,89	III 950 210,70
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		954 958,89	950 210,70
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	330 210,70	330 210,70
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	620 000,00	620 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 748,19	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	950 210,70	0,00	1 604 277,99	0,00	2 554 488,69

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 950 210,72
Ressources propres disponibles	IV 2 554 488,69
Solde	V = IV – II (3) 1 604 277,97

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 – CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_07-DE



IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A10.1****A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2023	Etudes réglementaires, programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage 2023	2 226,00	0,00	5
01/01/2023	Etudes réglementaires, programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage 2023	2 946,24	0,00	5
01/01/2023	Etudes réglementaires, programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage 2023	5 196,00	0,00	5
01/01/2023	Etudes réglementaires, programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage 2023	43 087,61	0,00	5
01/01/2023	Etudes réglementaires, programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage 2023	15 762,38	0,00	5
11/05/2023	Etudes dévoiement ligne haute tension ENEDIS	21 218,39	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		90 436,62	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES****A10.2****A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES****A10.4****A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES****A10.5****A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2	4 000 000,00	-4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	1 200 000,00	-206 294,47	993 705,53	924 487,30	69 218,23	0,00	0,00
3	50 400 000,00	-47 300 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N			C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le 17/05/2024
ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_07-DE

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Page 35

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

		IV
		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1° : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2° : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée prévoyant le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
C3.5**C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 578 318,88	2 572 854,35	0,00	5 464,53
RECETTES	2 578 318,88	2 573 571,69	0,00	4 747,19
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 035 767,96	996 643,87	0,00	39 124,09
RECETTES	1 035 767,96	1 035 767,96	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 578 318,88	2 572 854,35	0,00	5 464,53
RECETTES	2 578 318,88	2 573 571,69	0,00	4 747,19
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 035 767,96	996 643,87	0,00	39 124,09
RECETTES	1 035 767,96	1 035 767,96	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 614 086,84	3 569 498,22	0,00	44 588,62
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 614 086,84	3 609 339,65	0,00	4 747,19

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	
	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 578 318,88	2 572 854,35	0,00	5 464,53
RECETTES	2 578 318,88	2 573 571,69	0,00	4 747,19
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 035 767,96	996 643,87	0,00	39 124,09
RECETTES	1 035 767,96	1 035 767,96	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 614 086,84	3 569 498,22	0,00	44 588,62
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 614 086,84	3 609 339,65	0,00	4 747,19

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 9 + 3 représentants

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par (1) Le Vice-Président

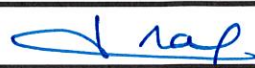
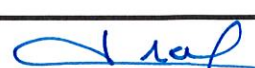
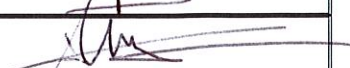
A Annecy, le 12/04/2024

Le Le Vice-Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Annecy, le 12/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

M. APPERTET Christophe	
M. BOURAHLA Hakim	
M. BOUVARD Christian	
M. CARON Alain	
M. CAUL-FUTY Frédéric	
M. DEWILDE Ludovic	
M. ETALLAZ Christophe	
M. GYSELINCK Fabrice	
M. KHADRAOUI Kader	
M. MAS Jean-Philippe	
M. MISSILLIER Eric	
M. MORAND Georges	
M. PEILLEX Jean-Marc	
M. RAVAILLER Johann	
M. RUAU Gwenaël	
M. RUBIN Nicolas	
M. STEYER Jean-Pierre	
Mme BUREL Danièle	
Mme CAUL FUTY Laurène	
Mme COLIN Caroline	
Mme DEPOISIER Sophie	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**IV**
D2

Mme DURAND Rozenn	
Mme FOURGEAUD Alexandra	
Mme JULLIEN-BRECHES Catherine	
Mme MERCHEZ-BASTARD Alexia	
Mme METRAL Marie-Antoinette	
Mme PERNAT Marie-Pierre	
Mme PETEX-LEVET Christelle	
Mme TERMOZ Aurore	
Mme VAUTHAY Jeanne	

Certifié exécutoire par (1) Le .Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Annecy,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Président du Syndicat Mixte



Syndicat Mixte Funiflaine

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 12 avril 2024
Délibération N° CS-2024-08

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Funiflaine, dûment convoqué le 27 mars de l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni de droit, dans la salle du Lac au sein de l'Hôtel du Département à Annecy, le 12 avril de la même année à 10h30, sous la Présidence de séance de Monsieur Johann RAVAILLER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE.

Présent(e)s			
Titulaires	Mme FOURGEAUD, M. MAS (secrétaire de séance), Mme MERCHEZ-BASTARD, Mme METRAL, M. RAVAILLER, M. SADDIER, Mme VAUTHAY.		
Suppléants avec voix délibérative	M. BOUVARD, Mme BUREL,M. RUAU.		
Représentés	M. GYSELINCK ayant donné pouvoir à M. MAS, M. MISSILLIER ayant donné pouvoir à Mme METRAL, M. MORAND ayant donné pouvoir à M. RAVAILLER,		
Absents – Excusés			
M. CARON, M. CAUL-FUTY, Mme DURAND, M. ETALLAZ, M. GYSELINCK, Mme JULLIEN-BRECHES, M. KHADRAOUI, M. MISSILLIER, M. MORAND.			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	16	Adopté à l'unanimité	
Présents :	10	Voix " Pour " :	13
Représentés :	3	Voix " Contre "	
Suffrages exprimés :	13	Abstention(s)	

SLOW

Exposés des motifs

L'arrêté des comptes 2023 a permis de dégager un résultat global de 39 841,43 € se décomposant en :

- un excédent de 39 124,09 € au titre de la section de fonctionnement,
- et un excédent de 717,34 € au titre de la section d'investissement.

Conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57, après constatation du résultat de fonctionnement, le Comité syndical peut affecter ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

Il est alors proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 39 124,09 € à la ligne 002 du budget intitulée « résultat de fonctionnement reporté »,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2024,

VU le compte administratif 2023 du Syndicat mixte Funiflaine

Le Comité syndical,

DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2023, soit la somme de 39 124,09 € à la ligne 002 du budget intitulée « résultat de fonctionnement reporté »,

Délibération télétransmise en Préfecture

Le **16 MAI 2024**

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE,

Publiée et certifiée exécutoire

Le **17 MAI 2024**

Martial SADDIER

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical**Séance du 12 avril 2024
Délibération N° CS-2024-09****RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT****OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Funiflaine, dûment convoqué le 27 mars de l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni de droit, dans la salle du Lac au sein de l'Hôtel du Département à Annecy, le 12 avril de la même année à 10h30, sous la Présidence de séance de Monsieur Johann RAVAILLER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE.

Présent(e)s			
Titulaires	Mme FOURGEAUD , M. MAS (secrétaire de séance), Mme MERCHEZ-BASTARD , Mme METRAL , M. RAVAILLER , M. SADDIER , Mme VAUTHAY .		
Suppléants avec voix délibérative	M. BOUVARD , Mme BUREL ,M. RUAU .		
Représentés	M. GYSELINCK ayant donné pouvoir à M. MAS , M. MISSILLIER ayant donné pouvoir à Mme METRAL , M. MORAND ayant donné pouvoir à M. RAVAILLER ,		
Absents – Excusés			
M. CARON , M. CAUL-FUTY , Mme DURAND , M. ETALLAZ , M. GYSELINCK , Mme JULLIEN-BRECHES , M. KHADRAOUI , M. MISSILLIER , M. MORAND .			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	16	Adopté à l'unanimité	
Présents :	10	Voix " Pour " :	13
Représentés :	3	Voix " Contre "	
Suffrages exprimés :	13	Abstention(s)	

Exposés des motifs

Installé en 2016, le Syndicat mixte Funiflaine, accompagné par l'Etat et la Région, a été créé avec l'objectif de créer une liaison par câble depuis la vallée de l'Arve, entre la commune de Magland et la station de Flaine via le site de Pierre Carrée (Commune d'Arâches-la-Frasse).

L'ascenseur valléen envisagé était conçu pour permettre, une grande partie de l'année, aux usagers de se rendre sur les stations du Grand Massif sans avoir à utiliser les itinéraires routiers actuels. Le temps de parcours en téléporté au départ de Magland jusqu'au pied des pistes de de la station de Flaine est évalué à moins de 20 minutes, à comparer à l'heure nécessaire en voiture.

En 2021, avait été retenu le groupement Compagnie des Alpes – Domaines Skiables (mandataire) / Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc / POMA, comme délégataire de la concession créée pour le projet.

Le coût de l'opération incluant la concession, le dévoiement de la ligne haute tension, les frais d'AMO et le foncier avait été estimé à 88,5 M€, avec une mobilisation des financeurs publics prévue comme suit :

Toutefois, en mai 2022, décision a été prise par le Syndicat mixte de résilier le contrat de concession pour cause légitime, compte tenu principalement du retard dans l'obtention des autorisations administratives dépassant le délai de 12 mois :

- non-obtention de l'arrêté de DUP avant le mois d'octobre 2023 (contre septembre 2022), soit un décalage de 14 mois, avec une impossibilité de maintenir le planning des demandes d'autorisations réglementaires tel que le calendrier contractuel de l'opération le prévoyait ;
- autorisation de défrichement grevée (au moins) d'un même retard et délivrable, dans le meilleur des cas, que concomitamment à l'arrêté de DUP valant mise en compatibilité des PLU de Magland et d'Arâches-la-Frasse ;
- Survenance d'aléas liés à des risques naturels (chute de blocs, crue centennale) et préservation incontournable de zones humides, impliquant une nécessaire adaptation du projet et du planning ;

Les surcoûts financiers induits par le cumul de ces éléments sont apparus, aux yeux des financeurs publics, rédhibitoires pour la poursuite du projet, d'autant plus que l'envolée constatée du coût des matériaux rendait plus incertaine encore la maîtrise du budget de cette opération.

La conclusion d'un protocole transactionnel avec l'ex concessionnaire a scellé la fin opérationnelle de mise en œuvre de la concession.

Bien que le projet le projet ait dû être suspendu en mai 2022, la pertinence d'une telle opération proposant un accès au Grand Massif selon un mode de transport respectueux de l'environnement demeure.

Sans attendre une telle réalisation, la prégnance des évolutions climatiques et la recherche de solutions collectives pour faire face aux mutations de ce territoire de montagne incitent à fédérer d'autres acteurs de manière à composer un ensemble territorial légitime et mieux dimensionné.

C'est pourquoi, de nouveaux membres entendent s'associer aux collectivités fondatrices du Syndicat mixte FUNIFLAINE pour organiser une réflexion prospective en faveur du Grand Massif, compte tenu des enjeux en présence.

Il s'agit des Communes de Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Morillon, Saint Sigismond, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval et Passy au titre de leurs compétences relatives aux remontées mécaniques, en application des articles L. 342-9 à L. 342-11 du Code du tourisme ;

Dès lors, engagée en 2023, une procédure de modification des statuts est en cours.

C'est à partir de ces considérations que le projet de budget primitif 2024 a été élaboré.

Etant entendu que le budget du syndicat, présenté par nature, doit être soumis au vote, selon la nomenclature M57, par chapitre pour les deux sections fonctionnement et investissement, le projet de budget primitif équilibré intègre les prévisions suivantes exposées ci-après pour l'exercice 2024.

Un budget primitif 2024 de transition

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 007 422,49 €

Des dépenses réelles de fonctionnement recalibrées, compte tenu de l'arrêt du projet :

En constante diminution depuis 2022, les dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 se limiteront essentiellement aux quelques frais logistiques récurrents du Syndicat mixte et à l'accompagnement de conseils pour accompagner son évolution, avec l'arrivée envisagée de nouveaux membres s'associant aux collectivités fondatrices du Syndicat mixte FUNIFLAINE.

Charges à caractère général : 39 124,11€

Au sein de ce poste figurent notamment :

- Les dépenses induites par la valorisation des moyens matériels mis à disposition par le Département en 2023, conformément à la convention mise en place depuis 2018 et renouvelée en 2021. Les dépenses prévisibles en 2024 seront liées aux frais d'affranchissement et d'impressions réalisés par le Département en 2023.
- Le recours aux conseils pour accompagner l'évolution statutaire du syndicat et engager les premières réflexions prospectives pour le Grand Massif (34 k€).

Personnel :

- La mise à disposition par le Département de l'agent ayant assuré les fonctions de direction avait été recalibrée pour l'exercice 2023. Exceptionnellement gracieuse parce que temporellement limitée à une quotité de 10 % d'un équivalent temps plein, elle pourrait se prolonger en 2024, par voie de convention, pour exécuter les quelques opérations budgétaires et administratives nécessaires pour l'existence du Syndicat mixte.

Des dépenses d'ordre (968 298,38 €) liées aux amortissements des études réalisées dans le cadre du projet FUNIFLAINE...

Les dépenses d'ordre refléteront en 2024 l'amortissement des immobilisations acquises depuis 2018, constituées quasi-exclusivement de frais d'études engagées par le Syndicat mixte FUNIFLAINE ou réalisées par le concessionnaire, selon un mode linéaire et sur une durée de 5 ans, dans la mesure où celles n'ont pas été suivies d'une réalisation.

...Compensées par des recettes d'ordre liées à la reprise au résultat des subventions d'investissement ayant financé ces études :

De la même manière, les subventions d'investissement perçues par le Syndicat mixte feront également l'objet d'un amortissement linéaire calculé selon la durée définie pour le type de biens financés évoqués ci-dessus.

L'amortissement réglementaire de ces subventions transférables donnera lieu à une recette (968 298 €) pour la section de fonctionnement et à une dépense concomitante en section d'investissement.

Outre la quote-part des subventions transférables au compte de résultat, l'affectation proposée de la totalité du résultat de fonctionnement 2023 (39 124,09 €) permettra l'équilibre de la section de fonctionnement (1 007 422,49 €) sans avoir à solliciter la contribution de chacune des quatre collectivités membres du Syndicat.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 969 015,72 €

- ***Une section d'investissement équilibrée autour d'opérations d'ordre...***

Sans avoir eu recours à l'endettement, le Syndicat mixte poursuit l'amortissement réglementaire de ces subventions transférables traduit par une dépense de 968 298,40 € en section d'investissement, compensée par une recette d'un montant équivalent liée aux opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations et aux subventions transférées au compte de résultat.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections liées à l'amortissement des immobilisations et aux subventions transférées au compte de résultat (968 298,40 €) et accessoirement le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (717,34 €) permettent d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Aucune sollicitation des membres du Syndicat mixte n'est donc nécessaire pour alimenter les recettes de la section d'investissement.

- ***L'extinction de la totalité des autorisations de programme liées à la mise en œuvre du projet FUNIFLAINE :***

3 autorisations de programmes avaient été mises en place au cours des exercices précédents pour la bonne exécution du projet FUNIFLAINE :

- N°1, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- N°2 – acquisitions foncières,
- N°3 – Concession.

L'arrêt de l'opération du téléporté a entraîné au cours de l'année 2023 la clôture de l'ensemble de ces autorisations de programme.

Le projet de budget du Syndicat Mixte Funiflaine est donc présenté à l'équilibre en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération N° 2018-15 créant l'autorisation de programme N°1 : « Assistance à maîtrise d'ouvrage : programme, études réglementaires, concession », pour un montant total de 1 200 k€, lié au recours nécessaire à un prestataire accompagnant le Syndicat mixte Funiflaine sur ces problématiques, pendant une durée de 72 mois,

Vu la délibération N° 2021-09 relative à l'adoption du budget primitif 2021, modifiant l'échéancier des crédits de paiement et la durée pour l'autorisation de programme N°1, créant l'autorisation de programme N°2 : « Acquisitions foncières », liée à la maîtrise du foncier nécessaire pour réaliser les infrastructures du téléporté, pour un montant total de 4 000 k€, ainsi que la création de l'autorisation de programme N°3 : « Concession », dédiée au financement de la concession pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la liaison en transport par câble FUNIFLAINE entre la vallée de l'Arve et la station de Flaine, et les aménagements connexes, pour un montant total de 50 400 k€ ;

Vu la délibération N° 2022-07 relative à l'adoption du budget primitif 2022, modifiant l'échéancier des crédits de paiement pour les autorisations de programme N°1, 2 et 3 en raison de l'aménagement du calendrier des opérations ;

Vu la délibération N° 2023-07 relative à l'adoption du budget primitif 2023, modifiant l'échéancier des crédits de paiement pour l'autorisation de programme N°1 et clôturant les autorisations de programme N° 2 et 3 ;

Vu la délibération N° 2024-08 décidant de l'affectation du résultat du budget 2023 ;

VU le projet de budget primitif 2024 joint en annexe ;

Le Comité syndical,

APPROUVE le budget primitif 2023 du Syndicat Mixte tel que présenté en annexe,

Délibération télétransmise en Préfecture

Le **16 MAI 2024**

Publiée et certifiée exécutoire

Le **17 MAI 2024**

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE,

Martial SADDIER

1.1. Projet de budget primitif 2024

Le projet de budget primitif pour 2024 s'élèverait en dépenses et en recettes à 1 976 438,21 €, dont 969 015,72 € dédiés aux investissements.

Section de fonctionnement

			Projet BP +DM 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Fonctionnement	Dépenses	Chapitres					
		011 charges à caractère général	105 832,53	45 025,29	63 788,19	32 462,84	39 124,11
		60611 Eau et assainissement	70,90	70,90	100,00	88,61	
		60612 Energie - Electricité	515,02	515,02	700,00	485,60	
		60622 carburants	201,48	201,48	400,00	119,65	
		6064 Fournitures administratives	300,00	-	300,00		300,00
		611 Contrat de prestations	30 000,00	9 882,93	11 000,00	800,00	17 000,00
		6132 Locations immobilières	9 300,00	9 495,81	9 700,00	10 005,91	
		6135 Locations mobilières	2 102,42	2 102,42	2 102,42	2 102,42	
		6156 Maintenance	157,00	157,00	300,00	308,99	
		6161 Assurances multirisques	1 732,65	1 732,65	1 826,17	1 341,92	1 426,37
		6168 Autres primes d'assurance	201,89	201,89	250,00	318,55	
		6225 Indemnités au comptable					
		626/62268 Honoraires	48 000,00	10 284,35	25 000,00	9 216,00	17 000,00
		6231 Annonces et insertions	3 000,00	246,23	3 000,00	-	1 000,00
		6237 Publications	4 198,44	4 198,44	3 000,00	1 424,90	1 400,00
		6248 Divers	364,50	364,50	300,00	154,42	700,00
		6257 Réceptions				278,90	
		6261 Frais d'affranchissement	65,60	65,60	100,00	40,41	47,74
		6262 Frais postaux et de télécommunications	1 400,00	1 283,44	1 209,60	261,56	
		6281 Concours divers (cotisations,...)	100,00	100,00	300,00	250,00	250,00
		6283 Frais de nettoyage des locaux	4 122,63	4 122,63	4 200,00	5 265,00	
		012 charges de personnel et frais assimilés	98 000,00	98 000,00	1 399,11	1 399,11	
		67 Charges exceptionnelles	2 544 999,00		13 000,00	12 571,22	-
		678 Autres charges exceptionnelles	2 544 999,00	2 544 999,00			
		6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés			13 000,00	12 571,22	
		022 dépenses imprévues	20 001,81		2 621,77		
		Dépenses réelles	2 768 833,34	2 688 024,29	80 809,07	46 433,17	39 124,11
		023 virement à la section d'investissement	4 748,19		4 748,19		
		042 opérations d'ordre de transfert entre sections	825 636,01	825 636,01	950 210,70	950 210,70	968 298,38
		6811 Dotations aux amortissements des immobilisations	825 636,01	825 636,01	950 210,70	950 210,70	968 298,38
	Recettes	Dépenses d'ordre	830 384,20	825 636,01	954 958,89	950 210,70	968 298,38
		TOTAL DEPENSES	3 599 217,54	3 513 660,30	1 035 767,96	996 643,87	1 007 422,49
		74 dotations, subventions	200 000,00	200 000,00			
		7473 Participation du Département	50 000,00	50 000,00			
		74748 Participation des Communes	100 000,00	100 000,00			
		74758 Participation groupement de Communes	50 000,00	50 000,00			
		7471 Subvention FNADT					
		77 Produits exceptionnels					
		774 Subventions exceptionnelles	2 457 500,00	2 457 500,00			
		Recettes réelles	2 657 500,00	2 657 500,00	-	-	-
		777 quote part des subventions transférables au compte de	825 636,03	825 636,03	950 210,72	950 210,72	968 298,40
		Recettes d'ordre	825 636,03	825 636,03	950 210,72	950 210,72	968 298,40
		002 Résultat de fonctionnement reporté	116 081,51	116 081,51	85 557,24	85 557,24	39 124,09
		TOTAL RECETTES	3 599 217,54	3 599 217,54	1 035 767,96	1 035 767,96	1 007 422,49

Section d'investissement

		Projet DM 2022	Projet CA 2022	Projet BP 2023	Projet BP 2023	Projet BP 2024
Investissement	Dépenses	Dépenses en AP	150 000,00	76 873,43	69 218,23	69 218,23
		AP N°1 - AMO	150 000,00	76 873,43	69 218,23	69 218,23
		AP N°2 - Acquisitions foncières				
		AP N°3 - Concession FUNIFLAINE				
		Dépenses hors AP	567 218,39	546 000,00	26 682,92	21 218,39
		Frais d'études	567 218,39	546 000,00	21 218,39	21 218,39
		Matériel de bureau et matériel informatique				717,32
		020 Dépenses imprévues		5 464,53		
		13911 Etat				
		1312 Région	402 667,74	422 171,08	422 171,08	
		1313 Participation du Département	1 085 213,48	1 110 035,93	1 110 035,93	
		13148 Participation des Communes				
		13158 Participation groupement de Communes				
		Dépenses réelles	2 205 099,61	622 873,43	1 628 108,16	1 622 643,63
		139 Subventions transférées au compte de résultat	825 636,03	825 636,03	950 210,72	950 210,72
		13911 Etat	45 563,03	45 563,03	50 923,03	50 923,03
		13912 Région	316 832,12	316 832,12	369 286,58	369 286,58
		13913 Participation du Département	418 240,88	418 240,88	485 001,11	485 001,11
		139148 Participation des Communes	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
		139158 Participation groupement de Communes	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
		Dépenses d'ordre	825 636,03	825 636,03	950 210,72	950 210,72
		TOTAL DEPENSES	3 030 735,64	1 448 509,46	2 578 318,88	2 572 854,35
	Recettes	13 Subventions d'investissement	-	26 800,00	19 082,00	19 083,00
		1311 Etat		26 800,00	19 082,00	19 083,00
		1312 Région				
		1313 Participation du Département				
		13148 Participation des Communes				
		1317 Budget communautaire et fonds structurels				
		021 virement de la section de fonctionnement	4 748,19		4 748,19	
		040 Opérations d'ordre de transfert	825 636,01	825 636,01	950 210,70	950 210,70
		28031 Frais d'études	205 636,01	205 636,01	330 210,70	330 210,70
		28051 Concessions et droits similaires				
		28183 Matériel de bureau et matériel informatique				
		280421 Concessionnaire	620 000,00	620 000,00	620 000,00	620 000,00
		Recettes d'ordre	830 384,20	825 636,01	954 958,89	950 210,70
		001 Solde d'exécution de la section d'investissement	2 200 351,44	2 200 351,44	1 604 277,99	1 604 277,99
		TOTAL RECETTES	3 030 735,64	3 052 787,45	2 578 318,88	2 573 571,69

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte : Syndicat Mixte Ouvert FUNIFLAINE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006203200012

POSTE COMPTABLE : Trésorerie

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	46
A2.01 - Opérations non ventilables	48
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	49
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	52
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	53
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	57
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	58
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	59



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	63
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	64
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	66
B3.1 - Etat des provisions constituées	67
B3.2 - Etalement des provisions	68
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	69
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	71
C - Annexes budgétaires	72
C1.1 - Equilibre budgétaire	73
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	74
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A

Informations statistiques		
		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		
		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,00 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
 - budgétaire par délibération N°... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses		Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses		Recettes	Solde (B)
I + II	0,00	III + IV	B1 0,00
I	0,00	III	B2 0,00
II	0,00	IV	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1 0,00
Investissement	A2 + B2 0,00
Fonctionnement	A3 + B3 0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	969 015,72	968 298,38
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 717,34
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		969 015,72	969 015,72

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget			DEPENSES	RECETTES
				1 007 422,49	968 298,40
		+		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit)		(si excédent)
			0,00		39 124,09
		=		=	
Total de la section de fonctionnement (3)			1 007 422,49		1 007 422,49

TOTAL DU BUDGET (4)			1 976 438,21	1 976 438,21
---------------------	--	--	--------------	--------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
----------------------------------	--	-----	------

TOTAL GENERAL			0,00
---------------	--	--	------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	90 436,62	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	717,32	0,00	717,32
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		90 436,62	0,00	717,32	0,00	717,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	1 532 207,01	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 532 207,01	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 622 643,63	0,00	717,32	0,00	717,32

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	950 210,72		968 298,40	0,00	968 298,40
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		950 210,72		968 298,40	0,00	968 298,40

TOTAL	2 572 854,35	0,00	969 015,72	0,00	969 015,72
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	969 015,72
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	19 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		19 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		19 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 748,19		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	950 210,70		968 298,38	0,00	968 298,38
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		954 958,89		968 298,38	0,00	968 298,38

TOTAL	974 040,89	0,00	968 298,38	0,00	968 298,38
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	717,34
--	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	969 015,72
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

-0,02

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et



réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	63 788,19	0,00	39 124,11	0,00	39 124,11
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 399,11	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		78 187,30	0,00	39 124,11	0,00	39 124,11
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		78 187,30	0,00	39 124,11	0,00	39 124,11

023	Virement à la section d'investissement (4)	4 748,19		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	950 210,70		968 298,38	0,00	968 298,38
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		954 958,89		968 298,38	0,00	968 298,38

TOTAL	1 033 146,19	0,00	1 007 422,49	0,00	1 007 422,49
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 007 422,49
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	950 210,72		968 298,40	0,00	968 298,40
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		950 210,72		968 298,40	0,00	968 298,40

TOTAL	950 210,72	0,00	968 298,40	0,00	968 298,40
-------	------------	------	------------	------	------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	39 124,09
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 007 422,49
---	--------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-0,02	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
--	-------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	968 298,40	968 298,40
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	717,32	0,00	717,32
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		717,32	968 298,40	969 015,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	969 015,72
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	39 124,11		39 124,11
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	968 298,38	968 298,38
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		39 124,11	968 298,38	1 007 422,49

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 007 422,49
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.



- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		968 298,38	968 298,38
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	968 298,38	968 298,38

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

717,34

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

969 015,72

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	968 298,40	968 298,40
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	968 298,40	968 298,40

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

39 124,09

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 007 422,49



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 572 854,35	0,00	0,00	969 015,72	0,00	0,00	969 015,72	969 015,72
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	90 436,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	717,32	0,00	0,00	717,32	717,32
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	90 436,62	0,00	0,00	717,32	0,00	0,00	717,32	717,32
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	1 532 207,01	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	1 532 207,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 622 643,63	0,00	0,00	717,32	0,00	0,00	717,32	717,32
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	950 210,72			968 298,40	0,00		968 298,40	968 298,40
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	950 210,72			968 298,40	0,00		968 298,40	968 298,40
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								
Total des dépenses d'investissement cumulées								
969 015,72								

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	974 040,89	0,00	968 298,38	0,00	968 298,38
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	19 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	19 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	19 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	4 748,19		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	950 210,70		968 298,38	0,00	968 298,38
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	954 958,89		968 298,38	0,00	968 298,38
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					
Affectation au compte 1068 (8)					
Total des recettes d'investissement cumulées					

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS 2024_09-DE



- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le 17/05/2024
ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



III

A1

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 572 854,35	0,00	0,00	969 015,72	0,00	0,00	969 015,72	969 015,72
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	90 436,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031 Frais d'études	90 436,62	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	717,32	0,00	0,00	717,32	717,32
21838 Autre matériel informatique	0,00	0,00		717,32	0,00	0,00	717,32	717,32
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	90 436,62	0,00	0,00	717,32	0,00	0,00	717,32	717,32
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	1 532 207,01	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1312 Subv. transf. Régions	422 171,08	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1313 Subv. transf. Départements	1 110 035,93	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	1 532 207,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 622 643,63	0,00	0,00	717,32	0,00	0,00	717,32	717,32

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)			968 298,40	0,00		968 298,40	968 298,40
	Reprise sur autofinancement antérieur			968 298,40	0,00		968 298,40	968 298,40
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux			54 740,03	0,00		54 740,03	54 740,03
13912	Subv. transf. Régions			375 565,80	0,00		375 565,80	375 565,80
13913	Subv. transf. Départements			492 992,57	0,00		492 992,57	492 992,57
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP			0,00	0,00		0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes			30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement			0,00	0,00		0,00	0,00
139158	Subv. transf. Autres groupements			15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
	Charges transférées (7)			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre				968 298,40	0,00		968 298,40	968 298,40

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024


ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

		III
		A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	974 040,89	0,00	968 298,38	0,00	968 298,38
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	19 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	19 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	19 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	19 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	4 748,19		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	950 210,70		968 298,38	0,00	968 298,38
28031 <i>Frais d'études</i>	330 210,70		348 298,38	0,00	348 298,38
280421 <i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	620 000,00		620 000,00	0,00	620 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	954 958,89		968 298,38	0,00	968 298,38

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	950 210,72	0,00	968 298,40	0,00	968 298,40
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	950 210,72		968 298,40	0,00	968 298,40
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	950 210,72		968 298,40	0,00	968 298,40

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					39 124,09
---------------------------------------	--	--	--	--	-----------

Total des recettes de fonctionnement cumulées					1 007 424,99
---	--	--	--	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		
		III
		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 033 146,19	0,00	0,00	1 007 422,49	0,00	0,00	1 007 422,49	1 007 422,49
011	Charges à caractère général (4)	63 788,19	0,00	0,00	39 124,11	0,00	0,00	39 124,11	39 124,11
60611	Eau et assainissement	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	300,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	11 000,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6132	Locations immobilières	9 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	2 102,42	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	1 826,17	0,00		1 426,37	0,00	0,00	1 426,37	1 426,37
6168	Autres primes d'assurance	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 000,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	3 000,00	0,00		1 400,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6248	Divers	300,00	0,00		700,00	0,00	0,00	700,00	700,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	0,00		47,74	0,00	0,00	47,74	47,74
6262	Frais de télécommunications	1 209,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	300,00	0,00		250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 399,11	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 399,11	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		78 187,30	0,00	0,00	39 124,11	0,00	0,00	39 124,11	39 124,11

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS 2024_09-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		78 187,30	0,00	0,00	39 124,11	0,00	0,00	39 124,11	39 124,11
023	Virement à la section d'investissement	4 748,19			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	950 210,70			968 298,38	0,00		968 298,38	968 298,38
6811	Dot. amort. immos incorporables	950 210,70			968 298,38	0,00		968 298,38	968 298,38
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		954 958,89			968 298,38	0,00		968 298,38	968 298,38

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

	III
	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	950 210,72	0,00	968 298,40	0,00	968 298,40
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	950 210,72		968 298,40	0,00	968 298,40
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	950 210,72		968 298,40	0,00	968 298,40
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		950 210,72		968 298,40	0,00	968 298,40

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	717.32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	717.32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

							IV
							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		717,32
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		717,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024



ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01
	DEPENSES	Opérations non ventilables
218	Autres immobilisations corporelles	717.32
	RECETTES	717.32
		0.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	03 Conseils						
	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.soc.environ.culture.éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
				0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04				TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Coop.décent.act ² interrég.eur.intern.	Aide publique au développement	Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	39 124,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	39 124,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV									
A2									

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		39 124,11
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		39 124,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0.00
RECETTES		0.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	39 124,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 426,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	47,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
611	Contrats de prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
616	Primes d'assurances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
623	Pub., publications, relations publiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
624	Transports biens, transports collectifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
628	Divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	RECETTES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act ² interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 124,11
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 426,37
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,74
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



Emprunts et dettes à l'origine du contrat										
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00					
1687 Autres dettes (total)					0,00					
Total général					0,00					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
						Type de taux (13)	Index (14)							
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locales-acquéreurs (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS-2024_09-DE



(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE

S²LO

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux			
Taux fixe (total)						0,00		
Taux variable simple (total)						0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00		
Total						0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME			B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :		10-04-2017
	100.00 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciel	2	10/04/2017



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N		B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS-2024_09-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-200062032-20240412-CS_2024_09-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

- 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
- 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
- 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
- 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
- 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
- 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
- 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
- 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
- 343-1 : 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
- 333-1 : 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
- 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES

EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	717,34	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	968 298,40	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	968 298,38	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-0,02	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		968 298,40	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		968 298,40	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	968 298,40	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		968 298,38	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		968 298,38	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	348 298,38	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	620 000,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 10 + 3 représentés

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024

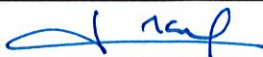
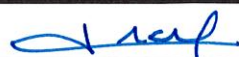
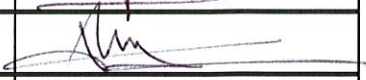
Présenté par Le Le Président (1),

A Annecy, le 12/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Comité syndical(2), réunie en session Ordinaire

A Annecy, le 12/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3).

M. APPERTET Christophe	
M. BOURAHLA Hakim	
M. BOUVARD Christian	
M. CARON Alain	
M. CAUL-FUTY Frédéric	
M. DEWILDE Ludovic	
M. ETALLAZ Christophe	
M. GYSELINCK Fabrice	
M. KHADRAOUI Kader	
M. MAS Jean-Philippe	
M. MISSILLIER Eric	
M. MORAND Georges	
M. PEILLEX Jean-Marc	
M. RAVAILLER Johann	
M. RUAU Gwenaél	
M. RUBIN Nicolas	
M. SADDIER Martial	
M. STEYER Jean-Pierre	
Mme BUREL Danièle	
Mme CAUL FUTY Laurène	



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

A

Mme COLIN Caroline	
Mme DEPOISIER Sophie	
Mme DURAND Rozenn	
Mme FOURGEAUD Alexandra	
Mme JULLIEN-BRECHES Catherine	
Mme MERCHEZ-BASTARD Alexia	
Mme METRAL Marie-Antoinette	
Mme PERNAT Marie-Pierre	
Mme PETEX-LEVET Christelle	
Mme TERMOZ Aurore	
Mme VAUTHAY Jeanne	

Certifié exécutoire par Le Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Annecy, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Président du Syndicat Mixte



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 12 avril 2024
Délibération N° CS-2024-10

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : BP 2024 - TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES DU SYNDICAT MIXTE FUNIFLAINE

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Funiflaine, dûment convoqué le 27 mars de l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni de droit, dans la salle du Lac au sein de l'Hôtel du Département à Annecy, le 12 avril de la même année à 10h30, sous la Présidence de séance de Monsieur Johann RAVAILLER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE.

Présent(e)s			
Titulaires	Mme FOURGEAUD , M. MAS (secrétaire de séance), Mme MERCHEZ-BASTARD , Mme METRAL , M. RAVAILLER , M. SADDIER , Mme VAUTHAY .		
Suppléants avec voix délibérative	M. BOUVARD , Mme BUREL , M. RUAU .		
Représentés	M. GYSELINCK ayant donné pouvoir à M. MAS , M. MISSILLIER ayant donné pouvoir à Mme METRAL , M. MORAND ayant donné pouvoir à M. RAVAILLER ,		
Absents – Excusés			
M. CARON , M. CAUL-FUTY , Mme DURAND , M. ETALLAZ , M. GYSELINCK , Mme JULLIEN-BRECHES , M. KHADRAOUI , M. MISSILLIER , M. MORAND .			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	16	Adopté à l'unanimité	
Présents :	10	Voix " Pour " :	13
Représentés :	3	Voix " Contre "	
Suffrages exprimés :	13	Abstention(s)	

Exposés des motifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif budgétaire des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La mise à disposition par le Département de l'agent assurant les fonctions de direction s'est effectuée en 2023 selon une quotité de 10 % d'un équivalent temps plein et de manière gracieuse. Elle a été dédiée aux quelques opérations notamment budgétaires nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat mixte.

Selon cette même perspective d'une mise à disposition pour l'exercice 2024 d'un agent du Département, selon une quotité limitée à 10 % et gracieuse, régie par une convention à intervenir entre les deux entités, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'arrêter le tableau ci-joint :

TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES DU SYNDICAT MIXTE OUVERT FUNIFLAINE BP 2024

	EFFECTIF BUDGETAIRE
Temps complet	0
Temps non complet	0
TOTAL	0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (art.61 et 63 remplacés par les 5 nouveaux articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 de la Loi n°2007-148 du 2 février 2007) et le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités et aux établissements publics locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5721-9,

VU les statuts du syndicat mixte Funiflaïne,

Le Comité syndical,

ADOpte le tableau des effectifs budgétaires, tel que présenté ci-dessus et arrêté à la date du 1er janvier 2024.

Délibération télétransmise en Préfecture
Le **16 MAI 2024**

Publiée et certifiée exécutoire
Le **17 MAI 2024**

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte FUNIFLAINE,



Martial SADDIER

Publication du Syndicat Mixte Funiflaine

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président du Syndicat Mixte

Rédaction : Services du Syndicat mixte

Publié le 17 mai 2024

Impression : Département de la Haute-Savoie

Contact : Syndicat Mixte Funiflaine

1, Avenue d'Albigny – CS 32444 – 74041 ANNECY CEDEX

Tel : 04 50 45 75 69

funiflaine@hautesavoie.fr

www.funiflaine.fr